



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2017

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal était plus particulièrement consacré aux Finances publiques avec notamment le vote des budgets de l'exercice à venir.

La séance a débuté par le vote des taux communaux. Cette question était particulièrement liée à la fusion des intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2017. A cette date, la commune a intégré la Communauté d'Agglomération du Puy-En-Velay. Avec la CAPeV, il a été collectivement décidé la neutralité fiscale pour les communes, la Communauté d'Agglomération et les contribuables. Sur cette règle de stabilité globale, les mécanismes des taux n'auront pas d'incidence pour le contribuable. Pour la commune la baisse du taux communal sera compensée par le biais des attributions de compensations émanant de la Communauté d'Agglomération.

Le vote des Budgets Primitifs du Lotissement Les Jardin des Fadèze et du Clos d'Ollias est intervenu. De même, le Budget Primitif de la commune a été approuvé.

La création d'un poste permanent d'A.S.V.P. a été créé de façon à permettre une augmentation du temps de travail de l'agent à 28h hebdomadaire.

Le Conseil Municipal a délibéré pour permettre :

- le transfert du cimetière de Pontempeyrat de la section de Pontempeyrat à la commune.
- Ainsi que le transfert des parcelles G 1006, G 1009 et G 1010 de la section du Monteil à la commune.

La vente de la parcelle G 793 à la Communauté d'Agglomération à 10 000 € a été autorisée.

L'assemblée a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies.

Sans incidence sur les indemnités des élus de nouvelles délibérations ont été validées pour répondre aux exigences de forme fixées par la dernière circulaire du 15 mars 2017.

Le 7 mai 2017 les Jeunes Agriculteurs du pays de Craponne organisent un comice agricole sur la place Charles de Gaulle. A cette occasion ils mettront en place : une exposition de vaches allaitantes, un concours de vaches laitières, un marché de producteurs, une exposition de matériel agricole, un manège pour enfants, un espace pour la présentation des animaux, un repas et une buvette. Dans le cadre de cette animation, une subvention de 500 € a été votée.

Laurent MIRMAND  
Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON